



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

QUESTIONNAIRE A RETOURNER IMPERATIVEMENT

MAIRIE DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE
PLACE DE LA MAIRIE
31 570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

DEMANDEUR

Je soussigné(e) : Madame Monsieur Autre : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
N° de SIRET (pour les professionnels) : _____
Téléphone : _____ Mobile : _____
Courriel : _____
Demeurant au n° : _____ Rue : _____
Bâtiment : _____ Etage : _____ N° appartement/lotissement : _____
Code postal : _____ Commune : _____

VOTRE DEMANDE DE BRANCHEMENT

ADRESSE DU BRANCHEMENT

Etage, appartement, porte : _____ Numéro : _____ bis, ter (...) : _____
Rue : _____
Lotissement : _____ N° de lot : _____
Lieu-dit : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Référence cadastrale : Section : _____ N° de la parcelle : _____ surface : _____ m²

NATURE DE LA DEMANDE

Bâtiment existant Extension Viabilisation
 Construction neuve : Permis de construire N° : _____ Délivré le : _____

TYPE D'IMMEUBLE

Habitation individuelle
 Habitat collectif

Type de logements et nombre

T1 _____ T2 _____ T3 _____ T4 _____ T5 ou + _____

Bâtiment industriel
 Local commercial
 Autre : (précisez)

Nature de l'activité : _____

Code APE _____

Si restaurant, nombre de couverts : _____

Si hôtel, nombre de chambres : _____

A défaut, nombre d'employés : _____

TYPE DE DEMANDE (cochez la mention correspondant à votre demande)

- Demande de création d'un regard de branchement en limite de propriété
 Demande d'autorisation du déversement des eaux usées suite au raccordement des installations intérieures sur le regard de branchement

DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT

- Plan de situation de la construction ou du terrain avec indication des rues adjacentes
- Plan de masse (échelle 1/500) faisant apparaître:
 - la construction,
 - les limites de propriété de la parcelle,
 - le tracé du branchement
 - la boîte de branchement ou l'emplacement souhaité de la boîte de branchement des eaux usées avec sa profondeur par rapport au terrain naturel
 - la position des différents éléments du dispositif d'assainissement non collectif (dans le cas d'une extension de réseau)
- Une coupe (échelle 1/50) (dans le cadre d'un permis de construire)
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois, dans le cas où le demandeur est un professionnel

ATTENTION : Votre dossier ne pourra être instruit qu'à réception de l'ensemble des documents

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Il est convenu que :

La commune est tenue de collecter les eaux usées et de les traiter, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

- La facture d'assainissement est basée sur votre consommation d'eau potable.
- La convention entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation

Le titulaire de la présente convention

- S'engage à se conformer au règlement de service en vigueur, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance de la notice, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature de la convention de déversement.

Consulter les tarifs sur notre site www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr.

- L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou par mail saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr
- D'informer la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille de tout changement de situation : adresse de facturation, départ du co-titulaire du contrat.

VOS OBLIGATIONS

- L'exécution de la partie publique du branchement particulier, jusque, et y compris le regard de branchement sera assurée exclusivement sous le contrôle de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille,
- Les travaux d'installations privatives d'assainissement, et notamment la pose des conduites souterraines, ne peuvent en aucun cas être commencés avant l'exécution de la partie publique du branchement et la délivrance, par la commune, de l'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement,
- Si le propriétaire devait ne pas se conformer aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement collectif de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille, il serait entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation et peut se voir opposer des pénalités financières ou techniques.
- La redevance d'assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordable au réseau public d'assainissement (part fixe et part proportionnelle).
- Le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique, être expressément autorisé par la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille et, le cas échéant, respecter les prescriptions spécifiques liées à ce déversement,
- Le déversement d'eaux usées assimilées domestique est accordé de droit suivant les prescriptions du Règlement d'Assainissement Collectif de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille et sur la base de la présente déclaration.

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille ou son sous-traitant dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de la pairerie départementale.

Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille, augmentée le cas échéant des délais de recours.

Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille.

Fait à : Le :

Signature